

# Protocole à respecter en cas de troubles de santé récurrents/longue durée

Merci de lire et de vous conformer aux points ci-dessous :

- Si votre enfant présente un trouble de santé évoluant sur une longue période, ou une allergie alimentaire, cela nécessite probablement la **mise en place ou le renouvellement d'un PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé)

**→ Veuillez prendre rdv avec l'infirmière au 05 59 32 01 23**

- Si vous avez des éléments importants à communiquer sur l'état de santé de votre enfant, vous pouvez transmettre des informations confidentielles sous pli cacheté, à l'intention du médecin ou de l'infirmière scolaire. **Ceci viendra en complément de la fiche médicale non confidentielle téléchargeable sur ce même site.**
- Si votre enfant est **asthmatique**, et qu'un **protocole d'intervention en cas d'urgence** est nécessaire, ainsi que pour toute question, vous pouvez contacter l'infirmière dès le 30/08/2019 au 05 59 32 95 81 ou par mail [infirmierie@saintdominique.fr](mailto:infirmierie@saintdominique.fr)